



## Évaluation des incidences Natura 2000

Thématique  
ICPE  
« élevage »

## PREAMBULE

Cette trame a vocation à guider l'**évaluation simplifiée** des incidences Natura 2000 des projets qui requièrent une étude d'incidence Natura 2000 au titre la liste nationale qui figure à l'article R414-19 du code de l'environnement et de la 1ère liste locale arrêtée par le préfet de département, sur le territoire départemental du Pas-de-Calais le 18/02/2011 et sur le territoire départemental du Nord le 25/02/2011.

Conformément au **R. 414-23** de ce même code, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, par la personne publique responsable, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, porteur du projet.

Cette évaluation est **proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation** des habitats et des espèces présents sur le site.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est **susceptible d'avoir des incidences notables sur le(s) site(s) Natura 2000**, il devra dans ce cas, se diriger vers une **évaluation plus approfondie** de son dossier.

Dans tous les cas, le dossier doit contenir les pièces listées au R 414-23 du code de l'environnement et être **conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires du(des) site(s)**.

## Sommaire

1 . Description de l'activité .....	4
2 . Identification du ou des sites Natura 2000 concernés .....	4
2.1 . Liste des sites Natura 2000 concernés par le projet.....	4
2.2 . Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	4
2.3 . Conclusion partielle.....	4
3 . Description du site (ou des sites) Natura 2000 concerné(s).....	5
4 . Analyse des habitats et les espèces susceptibles d'être impactés par le projet.....	6
4.1 . Habitats retenus / non retenus (justifier votre choix).....	6
4.2 . Espèces retenues / non retenues (justifier votre choix).....	6
5 . Analyse des incidences du projet.....	7
6 . Conclusion.....	8

## 1 . Description de l'activité

- Voir le dossier de déclaration
- Voir le dossier d'autorisation
- Autre

## 2 . Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

### 2.1 . Liste des sites Natura 2000 concernés par le projet

<b>Nom du site Natura 2000</b>	<b>Numéro du site Natura 2000</b>	<b>Types de site</b> Site ZPS dit« oiseaux » ou Site SIC/ZSC dit « Habitats Faune, Flore »	<b>Localisation du projet</b> Tout ou partie en site, hors site <sup>1</sup>

### 2.2 . Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Joindre obligatoirement :

- une carte de localisation de l'installation par rapport aux sites Natura 2000 sur un plan de situation au 1/2 500<sup>e</sup> ou 1/ 2 000<sup>e</sup>
- le plan d'épandage par rapport aux sites Natura 2000 sur une carte au 1/ 25 000<sup>e</sup>

### 2.3 . Conclusion partielle

Après l'identification des sites Natura 2000 concernés, 2 cas sont envisageables :

- cas n°1 : le projet est suffisamment éloigné de tout site Natura 2000, et il n'y a pas d'incidence envisageable (y compris à distance ou via le réseau hydrographique), il est possible à ce stade de directement passer à l'étape 5 conclusion et d'indiquer l'absence d'incidences.
- cas n°2 : passer aux étapes suivantes

*NB : Si plusieurs sites sont concernés par le projet, les parties 2 et 3 doivent être dupliquées. L'impact du projet et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.*

---

1. indiquer la distance par rapport au site Natura 2000





## 5 . Analyse des incidences du projet

Il s'agit d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur les espèces et habitats du site Natura 2000 et retenus dans le paragraphe 3 et de décrire les mesures de réduction ou d'évitement mises en place pour réduire voire éliminer ces incidences.

Élément du projet	Incidences potentielles	Habitats naturels , Habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés	Mesures de réduction ou d'évitement	Conclusion : reste il une incidence significative? (répondre par oui / non et argumenter)

## 6 . Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

**NON, pas d'incidence ou incidence négligeable**

**Arguments:**

---

---

---

---

---

---

---

---

**OUI, effets potentiels significatifs**

Une évaluation des incidences plus approfondie doit être réalisée.

À (lieu) :

Signature :

Le (date) :

**Ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation.**